

Historique du contrat Total:

Total était la principale entreprise adhérente de MIP de par le nombre d'adhérents.

MAIS, leur contrat se terminant fin 2013 et n'a pas été renouvelé.

Historique:

23 avril 2003 : le groupe TOTAL informe MIP de sa décision de recourir à un appel d'offre afin de consulter le marché.

octobre 2003: Après appels d'offre, le groupe Total choisit de confier l'assurance et la gestion de sa complémentarité santé à MIP et le GIE Groupe Nation". Mais via un *contrat séparé indépendant des contrats usuels base et MIP +*

1er avril 2004. Mise en oeuvre de ce contrat séparé. Cette situation met fin au principe de la mutualisation. MIP n'est que gestionnaire de ce contrat dont le cahier des charges est le résultat de discussions TOTAL / syndicats)

Il concerne au début, 70 500 personnes protégées, dont environ 35 000 nouvelles (issues de MEAP, APRI et divers) correspondant à environ 24 643 actifs et 31408 retraités.

Le niveau prestations / cotisations se situe entre MIP base et MIP +. (en fait MIP base et 50% environ de MIP+). Les cotisations sont définies par Total après discussions avec les partenaires sociaux. Ces cotisations ne sont pas fixes mais fonction des salaires.

Un contrat parallèle absolument indépendant a été mis en place pour les retraités.

Il n'y a pas de solidarité entre ces 2 contrats; Total voulant conserver une sur-complémentaire existante chez TOTAL/ELF, la CMI a amené MIP à s'y adapter d'où des contrats sur-complémentaires appelés Extra 1,2 3 pouvant être appliqués à d'autres cas de figures (futurs contrats par exemple).

Si le contrat s'avère positif : les sommes restent à MIP mais ne seront pas mutualisées mais réservées uniquement pour le fonctionnement du contrat Total. Inversement si le contrat devient déficitaire; MIP interviendra selon un calcul fonction du rapport (adhérents TOTAL) / (nb total d'adhérents); Cette situation de déconnexion provoque un trou abyssal dans l'effectif "MIP BASE" qui correspond au transfert des cotisants TOTAL vers le nouveau contrat., or TOTAL était le principal pourvoyeur d'adhérents. La solidarité n'étant plus de mise, les effets du ratio cotisations/prestations se font plus contraignants, ce qui explique en partie" l'augmentation de 7,5% des cotisations de référence; les prestations pourraient augmenter de 11,5%". Ce contrat, le premier du genre, inaugure le début de la fin de la mutualisation inter-entreprises.

L'IFP, ESSO ont pris le même chemin que Total, avec des contrats spécifiques, au point qu'à mi 2010 le nombre d'adhérents en contrats spécifiques dépasse celui des contrats standards (Mip base, Mip+) BP a suivi cette politique mais en se retirant entièrement de la MIP.

octobre 2013 : Total quitte MIP et rejoint le groupe *Harmonie*. Il semblerait que ce soit plus une décision politique et de gouvernance d'entreprise qu'économique car prestations et cotisations ne

changent quasiment pas; au contraire, Harmonie ne propose pas de sur-complémentaire, ce qui va amener les adhérents de Total à signer s'ils le désirent des contrats individuels avec d'autres prestataires dont MIP.

Cette décision va être un handicap pour MIP car Total représentait le principal participant à notre mutuelle. Les critères ayant conduit à ce changement, et selon ce qui nous a été dit en réunion en novembre 2013 paraissent plus que nébuleux et cela repose le problème de la pérennité de MIP dans les conditions actuelles.